ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Debits de tabac

Question écrite n° 1713

Texte de la question

M. Yves Rousset-Rouard appelle l'attention de M. le ministre du budget sur les difficultes que rencontrent les buralistes pour la collecte des timbres fiscaux a la suite des transferts de competences effectues a partir du 1er janvier 1993 des services fiscaux vers les services des douanes. Les nouvelles attributions donnees aux douanes ne concernent pas, en effet, la distribution des timbres fiscaux. C'est ainsi que l'approvisionnement en timbres doit toujours se faire aupres des services fiscaux. Pour le secteur de Pertuis, dans le Vaucluse, les buralistes doivent aller chercher leurs timbres a Cavaillon, distant d'environ 40 kilometres. Il serait souhaitable que les douanes puissent prendre la suite des services fiscaux dans la distribution des timbres fiscaux. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre sa position sur ce probleme et les mesures qu'il entend prendre afin de repondre favorablement aux legitimes aspirations des buralistes qui rendent un immense service a la collectivite.

Texte de la réponse

Le transfert de la plupart des recettes locales des impots a la douane a modifie les conditions d'approvisionnement en timbres fiscaux de certains debitants de tabac. Pour faciliter la mission de ces distributeurs auxiliaires, il sera desormais recouru a l'envoi postal en valeur declaree, deja mis en oeuvre par les services pour la livraison des debitants eloignes. La mise en place de ce dispositif sera facilitee par l'uniformisation a 5 p. 100 de la remise allouee aux debitants, qui est effective depuis le 1er juillet 1993.

Données clés

Auteur : M. Rousset-Rouard Yves
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1713
Rubrique : Tabac
Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement
Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1474
Réponse publiée le : 25 octobre 1993, page 3671